

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1806

21 juillet 2015

SOMMAIRE

3A Consult Sàrl	86646	SAF-Holland S.A.	86642
Alterna Diversified SA SICAF SIF	86647	Sicav Patrimoine Investissements	86645
AmTrust Captive Solutions Limited	86647	Silver Corporate Capital	86645
Analyse & Conseil S.à r.l.	86647	Simo-Haustechnik S.à r.l.	86644
Calach Films S.à r.l.	86642	SMHBV S.à r.l.	86642
CEREP Grosvenor S.à r.l.	86672	Society Objects S.A.	86642
Eikon Capital S.A.	86650	Spa Di Walla Investor S.C.A.	86644
European Loan Programme S. à r.l.	86675	Sterling International Ventures S.A.	86643
Indosuez Holdings II S.C.A.	86649	Supera Pe	86649
KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.	86648	Supreme Holding Co. S.A.	86646
M7 Ereip German Propco 1 S.à r.l.	86652	Sybelle SA	86645
Madrisa S.à r.l.	86660	T-C PEP Property S.à r.l.	86646
Optifid S.A.	86649	Teleperformance Germany S.à r.l.	86644
Plan K S.à r.l.	86648	The Carlyle Group (Luxembourg) JV	86688
PVV SICAV	86647	Thunderbird S S.à r.l.	86670
Rackman SA	86643	Tibidabo Invest S.A.	86678
Ramsbury Sàrl	86643	Tishman Speyer Eland House S.à r.l.	86648
Rom3 S.A.	86642	Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l.	86649
Rom7 S.A.	86643	VAT Management S.à r.l.	86646
ROYAL REAL ESTATE International	86643	Verisk Lux Holdco 3 S.à r.l.	86679
RWC Funds	86644	W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.	86648

Calach Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 172.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078331/9.
(150089949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

SMHBV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.179.842,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.056.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015078835/10.
(150090193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.05.2015.
Référence de publication: 2015078837/10.
(150089790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078814/11.

(150089448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rom3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.781.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.05.2015.

Pour: Rom3 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015078783/14.

(150090299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 163.976.

—
Les comptes annuels clos au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078789/9.
(150090175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

ROYAL REAL ESTATE International, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.992.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015078802/10.
(150089768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sterling International Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 74.236.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015078845/10.
(150090026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.435.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
RACKMAN S.A.
Frédéric SEINCE
Référence de publication: 2015078786/11.
(150089980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rom7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 119.537.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26.05.2015.
Pour: ROM7 S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Référence de publication: 2015078785/14.
(150090298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 128.168.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078826/9.

(150089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Spa Di Walla Invester S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078842/10.

(150090426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Teleperformance Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 189.515.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société daté du 26 mai 2015 que;

- la démission de M. Thomas GÜTHER de son mandat de gérant de la société qui prendra effet le 27 mai 2015 a été ratifiée

- M. Brian BLACKADER, né le 2 septembre 1980 à New York (USA), résidant à 38A Friederike-Flidner-Weg, D-40489 Düsseldorf, Allemagne, est nommé gérant de la société à partir du 27 mai 2015 pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 27 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078856/14.

(150089836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

RWC Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.802.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015, les actionnaires de la société RWC Funds ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

* Mr. Daniel Mannix

* Mr. Richard Goddard

* Mr. Benoît Andrianne

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en leur fonction de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Veuillez noter que le réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avait changé sa forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative avec prise d'effet au 30 juin 2012. En outre, son siège social avait été transféré du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078804/21.

(150090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sybelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.897.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015078851/12.

(150089516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 54.954.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateur de:

- M. Frédéric Fasel, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Mike Kara, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Henri-Christophe Oppenheim, 48, Route des Acacias, CH-1211 Genève 73

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit, S.à r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2016.

Référence de publication: 2015078824/16.

(150090160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Silver Corporate Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.
R.C.S. Luxembourg B 178.888.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 2 mars 2015 entre:

Monsieur Aurélien ZACHAYUS domicilié au 94, avenue Paul Vaillant Couturier, F-77190 Dammarie-les-Lys, propriétaire de 3.100 parts sociales,

Et

La société AURELIEN ZACHAYUS CONSEILS S.à r.l., ayant son siège social au 94, avenue Paul Vaillant Couturier, F-77190 Dammarie-les-Lys, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 539 650 168, ici représentée par son gérant, Monsieur Aurélien ZACHAYUS.

- Que Monsieur Aurélien ZACHAYUS prénommé, cède par la présente 1.240 parts sociales qu'il détient dans la société SILVER CORPORATE CAPITAL au profit de la société AURELIEN ZACHAYUS CONSEILS, prénommée.

Suite à cette cession, les parts sociales de la société SILVER CORPORATE CAPITAL sont détenues par:

- Daniel PREAULT: 3.100 parts sociales
- VOD-K S.A.: 3.100 parts sociales
- Aurélien ZACHAYUS: 1.860 parts sociales
- FILLADE S.à r.l.: 3.100 parts sociales
- AURELIEN ZACHAYUS CONSEILS: 1.240 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2015.

SILVER CORPORATE CAPITAL

Dominique BOUREL

Référence de publication: 2015078825/26.

(150089732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Supreme Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 44.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015078847/10.
(150090332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

T-C PEP Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 883.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.
Référence de publication: 2015078853/10.
(150090331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

3A Consult Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8062 Bertrange, 34, Cité Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 189.733.

Modification de l'adresse de Monsieur Régis Cézard, Gérant unique:
- Monsieur Régis Cézard réside professionnellement au 34, Cité Am Bruch, L-8062 Bertrange avec effet au 23 février 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015078933/12.
(150090238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.160.

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 11 mai 2015

Capvis General Partner IV Limited ayant son adresse professionnelle au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey agissant en lieu et place de Capvis Equity IV L.P., a transféré 123 457 parts sociales de classe B à M. Andreas Leutenegger domicilié à Ringgasse 19, 9452 Hinterforst SG (Suisse), à la date effective du 11 mai 2015.

Par ailleurs, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. ayant son adresse professionnelle au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, a transféré 219 479 parts sociales à M. Andreas Leutenegger Ringgasse 19, 9452 Hinterforst SG (Suisse), à la date du 11 mai 2015.

Désormais,

Capvis General Partner IV Limited détient 341 379 parts sociales de classe B

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. détient 606 892 parts sociales de classe B

M. Andreas Leutenegger détient 342 936 parts sociales de classe B

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

VAT Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015078897/22.

(150089619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Alterna Diversified SA SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080120/9.

(150092588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

AmTrust Captive Solutions Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 31.679.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AmTrust Captive Solutions Limited
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015080122/11.

(150091754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Analyse & Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels.
R.C.S. Luxembourg B 128.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015080127/12.

(150092081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der PVV SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der PVV SICAV vom 27. Mai 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst: Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Matthias Schirpke Vorsitzender
- Herr Dr. Andreas Schyra Mitglied
- Herr Christian Hußmann Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt. Die Herren Ralf Hammerl, Wolfgang Steilen und Jörg Priebe stellen sich nicht mehr der Wiederwahl und scheiden somit aus dem Verwaltungsrat aus.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg-Strassen, den 27. Mai 2015.

Für PVV SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015078769/22.

(150089472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Plan K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078760/10.

(150090264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.835.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080536/12.

(150091943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015075694/14.

(150085831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Tishman Speyer Eland House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 827.678,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.031.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015080835/17.

(150092270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Supera Pe, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 175.921.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080822/10.

(150092597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.241.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2015080686/12.

(150092484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.284.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 1^{er} avril 2015 a pris la résolution suivante:

- Nommer le cabinet Ernst & Young, dont le siège est établi 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour la Société

Didier Brisbois

Secrétaire du conseil

Référence de publication: 2015078566/15.

(150089849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015080836/17.

(150092044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Eikon Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.524.

In the year two thousand fifteenth, on the nineteenth day of May

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Mrs Marine WURTZ, Corporate Officer, residing at Luxembourg,

Acting by virtue of a proxy given in the minute of the board meeting of directors of the 17th February 2015 of «EIKON CAPITAL S.A.», a public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 178.524, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 28th June 2013, published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2074 of 27th August 2013.

Such minute of the board meeting of directors will be remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing requested the undersigned notary to state: According to paragraphs

I. According to the article 6 of the by-laws of the Company: The Board is authorised, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the issued share capital by the issuance of Compartment Shares within the limits of the Authorised Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions, as the Board may determine and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares or convertible bonds is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board, acting on behalf of the Company, may have full discretion to organise the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown. The Board may delegate, under its responsibility, to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or convertible bonds, representing part or all of such increased amounts of capital.

II. The board of directors of the Company decided during the Board Meeting the increase of the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized share capital

III. The board of directors of the Company decided, during the Board Meeting of the 17th February 2015, the increase of the subscribed share capital of the Company with an amount of TEN THOUSAND EUROS (EUR 10,000.-) so as to raise it from its current amount of FIFTY-THREE THOUSAND EUROS (EUR 53,000.-) to SIXTY-THREE THOUSAND EUROS (EUR 63,000.-) by issue and release of TEN THOUSAND (10,000) new Ordinary F allocated to Compartment F shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-).

IV. That all the new Ordinary F shares allocated to Compartment F has been dully subscribed and fully paid up in cash by Mr Mads Christian RASMUSSEN; evidence of such full payment in cash has been given to the undersigned notary.

V. Consequently, it is resolved to amend the sixth article of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company may comprise of one or more of the following classes of shares;

- (i) the Founder Shares
- (ii) Ordinary Shares A
- (iii) Ordinary Shares B
- (iv) Ordinary Shares C
- (v) Ordinary Shares D
- (vi) Ordinary Shares E
- (vii) Ordinary Shares F

(viii) up to twenty-five (25) different classes of Ordinary Shares different from the ones already existing or Preference Shares, issued by the Board in relation to specific Compartments and having the rights attaching thereto,

The subscribed capital is set at SIXTY-THREE THOUSAND EURO (EUR 63,000.-) consisting as follow:

A) SIXTY THOUSAND (60,000) Ordinary Shares having a par value of ONE EUROS (EUR 1.-) out of which as follow:

- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares A are allocated to Compartment A,
- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares B are allocated to Compartment B,
- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares C are allocated to Compartment C,
- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares D are allocated to Compartment D,
- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares E are allocated to Compartment E,
- TEN THOUSAND (10,000) Ordinary Shares F are allocated to Compartment F.

- B) ONE THOUSAND (1,000) Founder Shares having a par value of one Euro (EUR1.-) each,
C) TWO THOUSAND (2,000) Ordinary (non-voting) Shares A allocated to Compartment A.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

Suite la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Madame Marine WURTZ, Corporate Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration contenue dans le procès verbal d'assemblée du conseil d'administration du 17 février 2015 de la société anonyme «EIKON CAPITAL S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178.524, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2074 du 27 août 2013.

Copie duquel procès-verbal restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts: le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (27 Août 2018), autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit par l'émission d'actions de compartiment à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration, lequel pourra préciser notamment dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites ou des obligations convertibles pourra être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire; en outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, dispose du plein pouvoir discrétionnaire pour organiser les procédures relatives aux clôtures, aux souscriptions et aux paiements des souscriptions. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel administrateur ou membre de la direction dûment autorisé au sein de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions ou les obligations convertibles, représentant une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

II. Que le conseil d'administration de la Société a décidé pendant la réunion du Conseil d'Administration l'augmentation du capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé.

III. Que le conseil d'administration, en ses décisions prises le 17 février 2015, a procédé à l'augmentation de son capital social d'un montant de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant de CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 53.000,-) à SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 63.000,-) par la création et l'émission de DIX MILLE (10.000) nouvelles Actions Ordinaires F allouées au Compartiment F ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

IV. Que l'intégralité des Actions Ordinaires F allouées au Compartiment F nouvellement créées ont été souscrites par Monsieur Mads Christian RASMUSSEN et libérées au moyen d'un apport en espèce tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la société peut comprendre une ou plusieurs catégories suivantes;

- (i) les Actions de Fondateur
- (ii) les Actions Ordinaires A
- (iii) les Actions Ordinaires B
- (iv) les Actions Ordinaires C
- (v) les Actions Ordinaires D
- (vi) les Actions Ordinaires E
- (vii) les Actions Ordinaires F

(viii) jusqu'à vingt-cinq (25) catégories différentes d'Actions Ordinaires, différentes de celles déjà existantes, ou actions Préférentielles, émises par le Conseil en relation avec les Compartiments spécifiques et ayant les droits y attachés,

Actuellement, le capital souscrit est fixé à SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 63.000,-) représenté comme suit:

- A) par SOIXANTE MILLE (60.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-);

réparties comme suit:

- DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires A allouées au Compartiment A,
 - DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires B allouées au Compartiment B,
 - DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires C allouées au Compartiment C,
 - DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires D allouées au Compartiment D,
 - DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires E allouées au Compartiment E,
 - DIX MILLE (10.000) Actions Ordinaires F allouées au Compartiment F
- B) MILLE (1.000) Actions de Fondateur ayant une valeur de UN EURO (EUR 1,-) chacune et,
C) DEUX MILLE (2.000) Actions Ordinaires (sans droit de vote) allouées au Compartiment A.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, qui est connue par le notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, celle-ci a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: WURTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/05/2015. Relation: EAC/2015/11206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/05/2015.

Référence de publication: 2015075974/133.

(150087242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

M7 Ereip German Propco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.968.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M7 EREIP Lux Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, under registration with the register de commerce et des sociétés in Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.00,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio

of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of M7 EREIP German Propco 1 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand Euros) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances in case the company has a sole manager by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of

managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions)

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote

Art. 18. Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers of shareholders representing more than one-half of the share capital

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written resolution, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 19. Sole Shareholder.

(i) When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholders' resolutions, as appropriate

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

Art. 24. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) The Board draws up interim accounts,

(ii) The interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve,

(iii) The Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts,

(iv) The rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Sole Shareholder must refund the excess to the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholder, and which are appointed by the general meeting of the Sole Shareholder which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholder proportionally to the shares of the Company held by him.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 27. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional provisions

Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by M7 EREIP Lux Holdco S.à r.l., represented as stated above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Gatto, born on August 2, 1980 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M7 EREIP Lux Holdco S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12,500- (douze mille cinq cents Euros),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice des sûretés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de M7 EREIP German Propco 1 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie des résolutions circulaires («les Résolutions Circulaires des Associés»);

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux statuts, les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature;

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 18. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté

(vii) Les statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés

Art. 19. Associé unique.

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 24. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes.

(i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil,

(ii) Ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale,

(iii) La décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires,

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 27. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par M7 EREIP Lux Holdco S.à r.l., représenté comme indiqué ci dessus, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400,-(mille quatre cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Gatto, né le 2 août 1980 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2015. 2LAC/2015/10220. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076207/402.

(150086917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Madrisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.980.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of the month of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Madrisa, a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 424/18 avenue Brugmann, Uccle, 1180 Bruxelles (Belgium) and registered with the Belgian Registry of Commerce and Companies under number 0597.606.112,

duly represented by Ms. Virginie PIERRU, private employee, with professional address at 66, grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The before said power of attorney, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Madrisa S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may borrow in any kind or form whatsoever. It may issue securities, bonds and any other debt instruments and/or receivables and make private or public placements. The Company may lend funds, including funds resulting from borrowings and/or bonds issuances, to its subsidiaries, affiliated companies and any other company which forms part of the same group of companies as the Company. It may also guarantee or grant security interests to third parties in order to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may also pledge, assign, attach security interests on any or all of its assets and create, under any manner whatsoever, security interests on any or all of its assets.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at CHF 15,000 (fifteen thousand Swiss Francs), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of CHF 1 (one Swiss Franc) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of at least one class A manager and one class B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signatures of one class A manager and of one class B manager, if several managers have been appointed. In case of a sole manager, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager (if applicable).

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least the favorable vote of one class A manager and one class B manager (if applicable).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitories disposition:

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 15,000 (fifteen thousand) shares issued by the Company as follows:

Madrisa, represented as stated above, subscribes to 15,000 (fifteen thousand) shares in registered form, with a par value of CHF 1 (one Swiss Franc) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of CHF 15,000 (fifteen thousand Swiss Francs).

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Ms. Valérie EMOND, Manager, professionally residing at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and
- Mr. Olivier ROZENFELD, Manager, residing at 14 St. George Street, London W1S, UK as class B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the joint signatures of one class A manager and of one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Redange-sur-Attert on the date at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mai,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence demeurant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madrisa, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 424/18 avenue Brugmann, Uccle, 1180 Bruxelles (Belgique) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés belge sous le numéro 0597.606.112,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 66, grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Madrisa S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, d'obligations et instruments de toute autre nature et/ou créances et procéder par voie de placement privé ou par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du même groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des garanties ou accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations ou celles de sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du même groupe. La Société peut également nantir, céder, accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs et grever des charges, sous quelque forme que ce soit, toute ou partie de ses actifs.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de

son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 15.000 CHF (quinze mille francs suisses), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 CHF (un franc suisse) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance, composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B si plusieurs gérants ont été nommés. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, composée au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (le cas échéant).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, incluant au moins le vote favorable d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (le cas échéant).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires:

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 15.000 (quinze mille) parts sociales comme suit:

Madrisa, représentée comme il est dit ci-dessus, souscrit à 15.000 (quinze mille) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de 1 CHF (un franc suisse), et accepte de les payer en totalité par un apport en numéraire d'un montant de 15.000 CHF (quinze mille francs suisses).

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Mme Valérie EMOND, gérante, ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A;

- M. Olivier ROZENFELD, gérant, ayant son adresse professionnelle au 14 St. George Street, Londres W1S, RU, en tant que gérant de classe B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 15 mai 2015. Relation: DAC/2015/8156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076161/535.

(150087320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Thunderbird S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 731.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.629.

Rectificatif du dépôt L150029044 déposé le 13/02/2015

In the year two thousand and fifteen, on the third of April

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Thunderbird S S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 111.629, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, on November 8, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 338 on February 16, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed on October 20, 2014 published in the Luxembourg Memorial C number 3642 on December 1, 2014.

There appeared:

1.- JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("Shareholder 1"), and

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, with registered office at 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Germany registered with the Trade and Companies Register of Germany under the number HRB 65664 ("Shareholder 2")

all represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- That all the 29,260 (twenty-nine thousand two hundred sixty) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company has been held on December 1, 2014 for which the second shareholder ("Shareholder 2") of the Company has not been duly convened and has not been able to participate to and to vote on the agenda of this Extraordinary General Meeting held on December 1, 2014. The present Extraordinary General Meeting has been convened in order to cancel and replace with effect on December 1, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting on December 1, 2014.

III.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Shareholders passed, by a unanimous vote, the following resolutions which cancel and replace with effect on December 1, 2014 the resolutions taken during the Extraordinary General Meeting of the shareholders held on December 1, 2014:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator

may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird S S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.629, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Jean-Joseph WAGNER en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 338 du 15 février 2006 et dont les actes ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3642 du 1 décembre 2014.

A comparu:

1.- JER Thunderbird S.à.r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé 1),

2.- Thunderbird Beteiligungs GmbH, avec siège social au 42, Berliner Allee, D-40212 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Allemagne sous le numéro HRB 65664 (l'Associé 2)

Toutes deux représentées par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 29,260 (vingt-neuf mille deux cent soixante) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Il est noté qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société a été tenue le 1 décembre 2014 à laquelle le second associé (l'Associé 2), de la Société n'a pas été dûment convoqué et n'a pas pu dès lors prendre part aux décisions ainsi que de voter sur l'agenda de Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 1 décembre 2014. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin d'annuler et de remplacer avec date d'effet au 1 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 décembre 2014.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes qui annulent et remplacent avec date d'effet au 1 décembre 2014 les résolutions prises durant l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société du 1 décembre 2014:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11399. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076364/139.

(150087199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.030,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

CEREP GAB S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-), having its registered office 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.086,

here represented by Mr Benedikt Dumbacher, residing professionally at 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 13 May 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entity is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") and holder of all voting rights of CEREP Grosvenor S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a unit capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), having its registered office 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.423, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, then residing in Luxembourg, dated

4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2007, number 2016, page number 96761 and whose articles of association (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 2 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 July 2008, issue number 1649, page number 79148 (the "Company").

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the unit capital of the Company by an amount of thirty British Pounds (GBP 30.-) so as to raise it from its amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) to fifteen thousand and thirty British Pounds (GBP 15,030.-) by the issue of one (1) unit and related unit premium, paid up through contribution in kind consisting of an uncontested and freely transferable claim held by the Sole Unitholder.

Subscription and payment of the new unit.

2. Amendment of article 6 of the Articles of the Company to reflect the increase of the unit capital and the issue of the new unit.

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Unitholder resolves to increase the unit capital of the Company by an amount of thirty British Pounds (GBP 30.-) so as to raise it from its amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) to fifteen thousand and thirty British Pounds (GBP 15,030.-) by the issue of one (1) unit of thirty British Pounds (GBP 30.-) (the "New Unit") and related unit premium, paid up through a contribution in kind.

Subscription and Payment

The New Unit has been subscribed and paid up by the Sole Unitholder, aforementioned, which declares to subscribe to the one (1) New Unit, for a total issue price of eighty-one million one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy-four British Pounds (GBP 81,113,574.-) through contribution in kind amounting to eighty-one million one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy-four British Pounds (GBP 81,113,574.-) and consisting of an uncontested and freely transferable claim held by the Sole Unitholder (the "Contribution").

The total amount of eighty-one million one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy-four British Pounds (GBP 81,113,574.-) is allocated as follows:

- thirty British Pounds (GBP 30.-) are allocated to the unit capital of the Company; and
- eighty-one million one hundred and thirteen thousand five hundred and forty-four British Pounds (GBP 81,113,544.-) are allocated to the unit premium account of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the board of managers of the Company has valued the Contribution at eighty-one million one hundred and thirteen thousand five hundred and seventy-four British Pounds (GBP 81,113,574.-), such amount corresponding to at least the nominal value of the New Unit and related unit premium.

The proof of the existence and the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

The Sole Unitholder, represented as stated above, declared that:

- the Contribution is uncontested and freely transferable;
- it is the sole owner of the Contribution which it can freely dispose of; and
- all notifications, registrations or other formalities necessary for the valid transfer of the Contribution will be performed.

Second resolution

Following the above resolution, the Sole Unitholder resolves to amend article 6 of the Articles to reflect the capital increase, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand and thirty British Pounds (GBP 15,030.-), represented by five hundred and one (501) units of thirty British Pounds (GBP 30.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.-.

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS DE MAI.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

CEREP GAB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille livres sterling (12,000.- GBP), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.086,

représentée par Monsieur Benedikt Dumbacher, demeurant professionnellement au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associé unique (l'"Associé Unique") détenteur de l'ensemble des droits de vote de CEREP Grosvenor S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (15.000,-GBP), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.423, constituée suivant l'acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 septembre 2007, numéro 2016, page 96761, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date 2 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2008, numéro 1649, page 79148 (la "Société").

Lequel comparant, agissant en la qualité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de trente livres sterling (30,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (15.000,- GBP) à quinze mille trente livres sterling (15.030,- GBP) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale et la prime d'émission liée, payée par apport en nature constitué d'une créance incontestée et librement transférable détenue par l'Associé Unique.

Souscription et paiement de la nouvelle part sociale.

2. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social et l'émission de la nouvelle part sociale.

3. Divers

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente livres sterling (30,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (15.000,- GBP) à quinze mille trente livres sterling (15.030,- GBP) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de trente livres sterling (GBP 30,-) (la "Nouvelle Part Sociale") et la prime d'émission liée, payée par apport en nature.

Souscription et Paiement

La Nouvelle Part Sociale a été souscrite et payée par l'Associé Unique, susmentionnée, qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale pour un prix total d'émission de quatre-vingt-un millions cent treize mille cinq cent soixante-quatorze livres sterling (81.113.574,- GBP) par apport en nature d'un montant de quatre-vingt-un millions cent treize mille cinq cent soixante-quatorze livres sterling (81.113.574,- GBP) constitué d'une créance incontestée et librement transférable détenue par l'Associé Unique (l'"Apport").

Le montant total de quatre-vingt-un millions cent treize mille cinq cent soixante-quatorze livres sterling (81.113.574,- GBP) est alloué comme suit:

- trente livres sterling (30,- GBP) sont alloués au capital social de la Société; et

- quatre-vingt-un millions cent treize mille cinq cent quarante-quatre livres sterling (81.113.544,- GBP) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire instrument, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport à quatre-vingt-un millions cent treize mille cinq cent soixante-quatorze livres sterling (81.113.574,- GBP), ce montant correspondant au moins à la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale et à la prime d'émission liée.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré que:

- l'Apport est incontesté et librement transférable;
- il est le propriétaire unique de l'Apport dont il a droit de disposer librement; et
- tous les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport seront effectués.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, pour refléter l'augmentation de capital, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille trente livres sterling (15.030,- GBP) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de trente livres sterling (30,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 7.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DUMBACHER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015076661/156.

(150088441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

European Loan Programme S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.765.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Ares ELOF Holdco, L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Register of Exempted Limited Partnership;

here represented by Marine Krief, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

2. GE Corporate Finance Bank SCA, a company established in France as a société en commandite par actions (having converted from a société par actions simplifiées with effect from 30 January 2015) with an issued capital of 2,022,391,020 Euros, having its registered office at Défense Plaza, 23/27 rue Delarivière Lefoullon, 92800 Puteaux, France, registered under number 479 432 312 RCS Nanterre,

here represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by Victoria Woestmann, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of European Loan Programme S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Lu-

xembourg Trade and Companies Register under number B 184.765, incorporated pursuant to a deed of Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1009 on 19 April 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirements, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The extraordinary general meeting of shareholders is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to two million euro (EUR 2,000,000) through the issue of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 1. above by Ares ELOF Holdco, L.P. by means of a contribution in kind consisting of a receivable which Ares ELOF Holdco, L.P. holds against the Company.

3. Amendment of article 6 of the articles of association.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares divided into one hundred twenty-five (125) A shares and twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to an amount of two million euro (EUR 2,000,000) through the issue of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The extraordinary general meeting of shareholders decides to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the above resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Ares ELOF Holdco, L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, hereby declares to:

i. subscribe to the one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (1,987,500) new B shares, for the price of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500); and

ii. fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable due to Ares ELOF Holdco, L.P. by the Company in the amount of one million four hundred fifty-six thousand four hundred forty British pounds (GBP 1,456,440), being the GBP equivalent of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) pursuant to the exchange rate of zero point seven three two eight zero British pounds (GBP 0.73280) for one euro (EUR 1) published by the European Central Bank on 30 March 2015.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary by a certificate dated 30 March 2015.

The said certificate signed by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The total contribution in the amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the extraordinary general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000) represented by the following Shares:

(a) one hundred and twenty five (125) A shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (the “A Shares”); and

(b) one million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five (1,999,875) B shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (the “B Shares”)

Each Share is entitled to one (1) vote at all general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 3,500.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Ares ELOF Holdco, L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du registre des exempted limited partnership des Iles de Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles de Cayman

ici représenté par Marine Krief, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) GE Corporate Finance Bank SCA, une société en commandite par actions française (après conversion d'une société par actions simplifiées avec effet au 30 janvier 2015) au capital de 2.022.391.020 Euros, ayant son siège social à Défense Plaza, 23/27 rue Delarivière Lefoullon, 92800 Puteaux, France, immatriculée sous le numéro 479 432 312 RCS Nanterre,

ici représentée par Allen & Overy, une société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Victoria Woestmann, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de European Trade Programme (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.765, constituée selon acte reçu par Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1009 en date du 19 avril 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, se considèrent comme dûment convoquées et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance. L'assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune jusqu'à celui de deux millions euros (EUR 2.000.000), par l'émission de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) parts sociales B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. Intervention, souscription et paiement intégral de l'augmentation de capital, spécifiée au point 1 susmentionné, par Ares ELOF Holdco, L.P., par le biais d'un apport en nature consistant en une créance détenue par Ares ELOF Holdco, L.P., contre la Société.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales divisée en cent vingt-cinq (125) parts sociales A et douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune jusqu'à celui de deux millions euros (EUR 2.000.000), par l'émission de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) parts sociales B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accepter et d'enregistrer la souscription, et le paiement intégral de, l'augmentation du capital social sous-mentionnée dans la résolution suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

Ares ELOF Holdco, L.P., susmentionnée, ici représentée comme il est dit, par la présente déclare de:

i. Souscrire à un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.987.500) nouvelles parts sociales B pour le prix de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500); et

ii. Payer intégralement par le biais d'un apport en nature consistant en une créance détenue par Ares ELOF Holdco, L.P. contre la Société pour un montant de un million quatre cent cinquante-six mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 1.456.440), étant l'équivalent de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) suivant le cours de change de zéro virgule sept trois deux huit zéro sterling (GB 0,73280) contre un euro (EUR 1) publié par la Banque Centrale Européenne le 30 mars 2015.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné par un certificat daté du 30 mars 2015.

Le certificat après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport global d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions euros (EUR 2.000.000) représentés par les Parts Sociales suivantes:

- (a) cent vingt-cinq (125) parts sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales A»); et
- (b) un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (1.999.875) parts sociales B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales B»).

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations de toute assemblée générale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KRIEF, V. WOESTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10904. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076783/176.

(150087849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Tibidabo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.314.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que FIN-Contrôle S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 22 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078057/12.

(150089054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Verisk Lux Holdco 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May.

Before the undersigned, Maître Blanche Moutrier, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Verisk Lux Holdco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of GBP 15,000 and whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Verisk Lux Holdco 3 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand Sterling Pounds (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Board shall be composed of one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind in an amount of fifteen thousand Sterling Pounds (GBP 15,000), consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against Verisk Analytics, Inc. (the Receivable), it being understood that the contribution shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

The value of the Receivable is evidenced by a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company (the Certificate), stating in essence that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. based on generally accepted accountancy principles the aggregate value of the Receivable is at least equal to fifteen thousand Sterling Pounds (GBP 15,000) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
4. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
 - (i) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103336; and
 - (ii) Laetitia Borucki, born on March 15, 1976 in Creutzwald, France, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
 - (i) Thomas Christopher Wong, born on November 30, 1977 in Taipei, Taiwan, professionally residing at 545 Washington Blvd, Jersey City, NJ 07310, USA.
3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de mai,

Par devant le soussigné, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Verisk Lux Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de GBP 15.000 et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Verisk Lux Holdco 3 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15,000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15,000) se composant d'une créance détenue par l'Associé Unique contre Verisk Analytics, Inc. (la Créance) qui sera entièrement affectée au compte de capital social de la Société.

La valeur de la Créance est prouvée par un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société (le Certificat), indiquant que:

1. l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;

3. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de la Créance est au moins égale à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) et depuis cette évaluation aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait l'apport fait à la Société;

4. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni encombrée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

5. toutes les formalités concernant le transfert des droits de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront réalisées par l'Associé Unique.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336; et

(ii) Laetitia Borucki, née le 15 Mars 1976 à Creutzwald, France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Thomas Christopher Wong, né le 30 novembre 1977 à Taipei, Taiwan, résidant professionnellement au 545 Washington Blvd, Jersey City, NJ 07310, USA.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: EAC/2015/10080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015075679/523.

(150086328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

Dépôt rectificatif au dépôt initial du 22 septembre 2003 N° L030058264

Veillez noter que l'acte de constitution de la Société du 05 septembre 2003 ne mentionne pas une nomination pour une période déterminée des gérants qui sont donc nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015075655/14.

(150086316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.
